

**DELIBERATION DE LA CSA-3 N° 06/2022 du 3 mai 2022
relative à la désignation de représentants des usagers proposés par la Commission Spécialisée
dans les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux en séance du 29 avril 2022, pour
siéger à la Commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux**

**La Conférence de la Santé et de l'Autonomie de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Barthélemy Saint-Martin,
réunie le 3 mai 2022, sous la présidence de Mme Marie-France TIROLIEN, Présidente de la CSA,**

Vu le code Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 313-1-1 et R 313-1 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté n°971-2020-08-25-002 du 25 août 2020, modifiant la composition de la Commission de sélection d'appel à projets au titre des activités autorisées par la Directrice Générale de l'Agence de Santé ;

Considérant les désignations de représentants des usagers proposées au titre de membres permanents par la Commission Spécialisée dans les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux en séance du 29 avril 2022, pour siéger à la Commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux ;

DECIDE :

Article 1 :

Les désignations de représentants des usagers proposés à titre de membres permanents, par la Commission Spécialisée dans les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux en séance du 29 avril 2022, pour siéger à la Commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux, sont validées à la majorité des membres présents ou représentés (liste en annexe).

La Présidente de la CSA



Marie-France TIROLIEN

Membres permanents désignés pour siéger à la Commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux :

Odile LIN	Directrice Générale Association Accueil Le Bel Age
Claude PHILOMIN	Membre du CA de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe
Eric ALEXIS	Représentant AXESS Employeurs santé social
Marie-Flore DORVILE	Directrice SSIAD Médiplus Soins (Petit-Bourg)
Joseph BLOMBO	Directeur Général de l'AGSPH
Nadia NEGRIT	Conseillère Départementale, représentante du Président du Conseil Départemental
Ketty LAURENT	Présidente de l'Association Réseau Ville-Hôpital Guadeloupe
Rachel DUWICQUET	1 ^{ère} vice-présidente de KALITEPOUVIV
Isabelle ROUIN	Maison Saint-Vincent
Emmanuella SAINT-CLAIR	Directrice SSIAD Arc en Ciel Saint-Joseph de Cluny (Sainte-Anne) AEDOM Guadeloupe